



Réforme des retraites

Dans le cadre de la concertation nationale,
le député Didier Le Gac invite les citoyens à participer à un :

**Atelier-débat le
Samedi 16 novembre à 14h30
Salle du Conseil, mairie de Milizac.**

www.didierlegac.bzh



www.participez.reforme-retraite.gouv.fr

LE SYSTÈME DE RETRAITE : REPÈRES

42 régimes obligatoires de retraite,
de base et complémentaires,
en fonction des statuts et des professions.

17,2 millions de retraités,
soit **1** Français sur **4**.

700 000 nouveaux retraités
chaque année.

325 milliards € d'euros de pensions
versées en 2018. C'est le premier poste de dépense publique.

Pour **7€** de richesse nationale produite,
1€ est dédié aux retraites.

1 547 € nets : la pension moyenne
des retraités résidant en France.

LE SYSTÈME DE RETRAITE : REPÈRES

7,4 % : le taux de pauvreté des retraités contre 14 % pour l'ensemble de la population.

Une partie des retraités perçoivent des petites pensions :
38 % des femmes et **22 %** des hommes touchent moins de **1 000 €** par mois de pension totale brute.

42 % : c'est l'écart entre la pension moyenne des femmes retraitées et celle des hommes retraités.

Hors départs anticipés, l'âge moyen de départ en retraite est de **63,4 ans** dans le régime général.

Au moment de partir en retraite, la majorité des assurés sont en emploi : dans le régime général, **60 %** des salariés sont en emploi (contre 46 % il y a 10 ans) ; c'est plus dans d'autres régimes (ex. les fonctionnaires).

10 % des assurés sont indemnisés au titre du chômage.

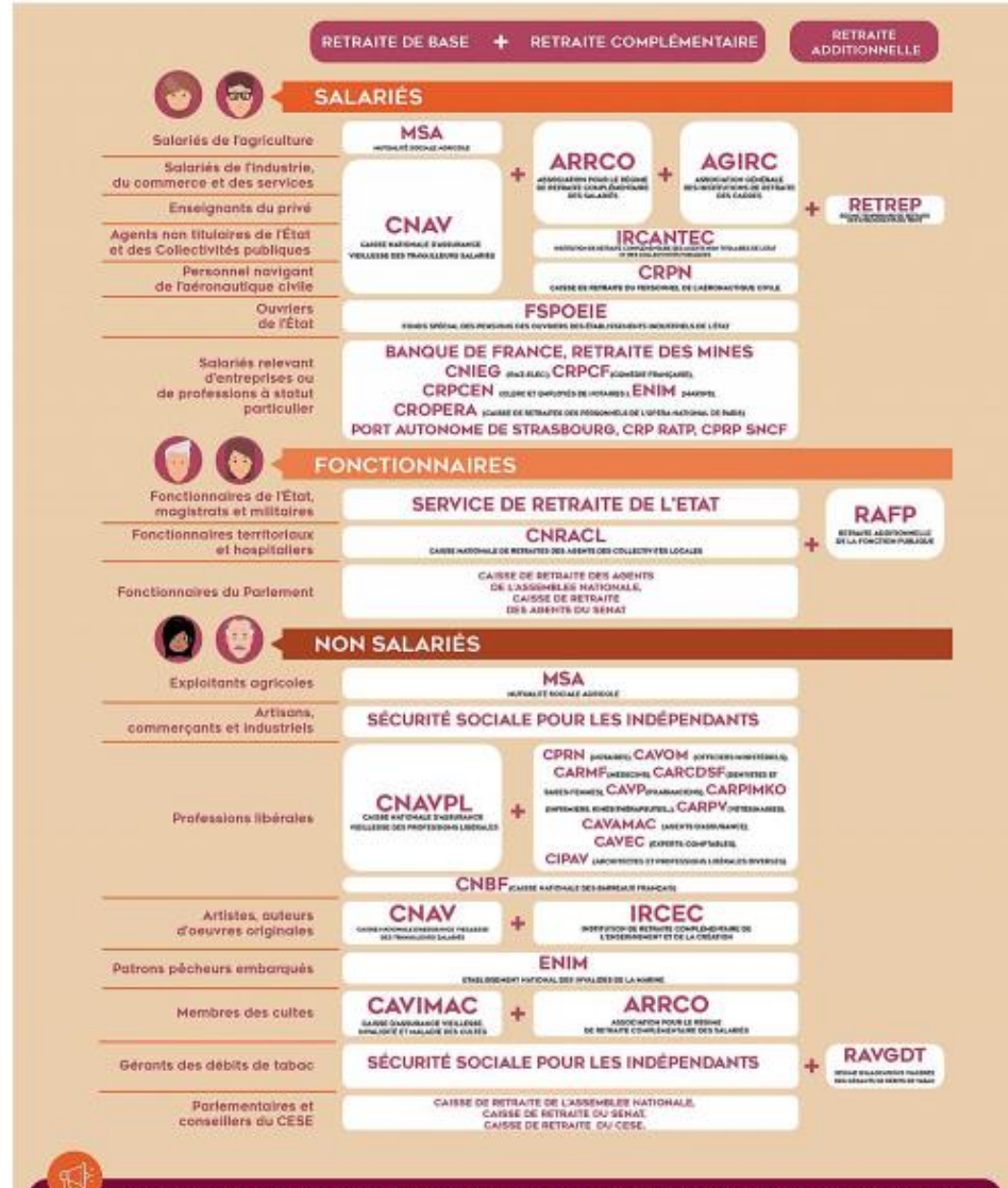
5 % sont en invalidité.

On comptait **4** actifs pour **1** retraité en **1960**,
2 actifs pour **1** retraité en l'an **2000**.

On compte **1,7** actif pour **1** retraité aujourd'hui.

On comptera 1,5 actif pour 1 retraité en 2040.

LE PANORAMA DES RÉGIMES DE RETRAITE



La plupart des actifs cotisent à la fois à un RÉGIME DE BASE (jusqu'au plafond de la sécurité sociale, soit 3 311 euros par mois) et à un RÉGIME COMPLÉMENTAIRE OU ADDITIONNEL, sur tout ou partie de leurs revenus. Certaines professions ne relèvent que d'un seul régime, qui regroupe alors les régimes de base et complémentaire.

Les points clefs du projet de réforme :

- Créer un système universel, par répartition, par point
- 1 euro cotisé => les mêmes droits
- Simplification pour les assurés et cotisants
- Égalité de tous basée sur des principes clairs, lisibles et transparents
- Accompagner la mobilité plutôt que raisonner en statuts et carrières
- Consulter et faire participer pour élaborer cette réforme...



Un même système pour tous

~~42 régimes~~

1 système
universel

Un système public par répartition



les actifs d'aujourd'hui
financeront les pensions
des retraités d'aujourd'hui.



Un € cotisé

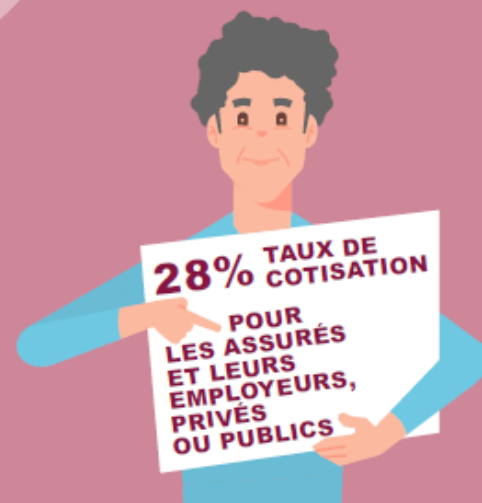
☰ les mêmes droits pour chaque Français



Les points accumulés
tout au long de la vie
seront enregistrés dans

**un compte
unique.**

Chaque jour travaillé
sera pris en compte.



► **Fonctionnaires civils,
militaires, salariés
des régimes spéciaux :**
les primes seront
prises en compte
dans le calcul
de la retraite.

► **Les travailleurs
indépendants**
bénéficieront d'un régime
de cotisations adapté.
À cotisation égale,
ils auront le même
nombre de points.

Un système plus solidaire

Des points seront accordés pour chaque enfant, dès le premier enfant.



Des pensions de réversion garantiront le niveau de vie des veuves et des veufs après le décès du conjoint.



Des points seront accordés pour prendre en compte les interruptions d'activité (chômage, maladie, invalidité, maternité...)



Un dispositif de minimum de pension sera prévu pour les Français ayant travaillé toute leur vie à temps partiel ou avec des revenus modestes.



Une transformation progressive

L'âge minimum de
DÉPART À LA RETRAITE
sera maintenu à



62 ans

Le système universel
permettra
la prise en compte
des spécificités
de certaines situations

Carrières longues,
métiers pénibles
ou dangereux,
handicap...



Les retraités d'aujourd'hui
ne seront pas concernés par la réforme

Les Français qui seront à
à moins de 5 ans de l'âge
de départ en retraite
au moment de l'adoption
de la loi ne seront pas concernés.



Pour tous les actifs,
les droits relatifs
aux périodes travaillées
seront conservés à 100 %.



Pour comprendre, rendez-vous sur le site : www.reforme-retraite.gouv.fr



Pour une RETRAITE **plus simple,
plus juste, pour tous**

Lettre d'information



Rechercher



ACTUALITÉS

LA RÉFORME

LA PARTICIPATION

LA RETRAITE AUJOURD'HUI

LE SAVIEZ-VOUS ?

**CONSULTATION CITOYENNE SUR LES RETRAITES :
DONNEZ VOTRE AVIS !**



Actualités



**Les préconisations
du haut-commissaire
aux Retraites**

18/07/2019

**Préconisations pour un système universel de
retraite**

Le Président de la République et le Premier ministre
m'ont chargé, auprès de la ministre des (...)



07/11/2019

**Consultation citoyenne : 31 000 contributions en ligne et
un nouveau débat citoyen à (...)**

Des débats citoyens sur tout le territoire pour écouter les Français et



JEAN-PAUL DELEVOYE

Haut-Commissaire aux
retraites



Pour participer à la consultation sur la réforme : www.participez.reforme-retraite.gouv.fr



Accueil

Participer

S'informer

À propos ▾

Inscription

Connexion

Consultation citoyenne sur les retraites

« Permettre à chacun de s'exprimer sur la mise en place
d'un système universel »

Jean-Paul Delevoye, haut-commissaire aux Retraites

[PARTICIPER](#)

Comment participer ?

Trois modules vous sont proposés selon votre temps et votre connaissance du sujet :



Complétez le questionnaire en quelques
minutes

⌚ 5 minutes

[Répondez aux questions >](#)



Donnez votre avis

⌚ 10 minutes

[Exprimez-vous sur les préconisations pour
un nouveau système de retraites >](#)



Posez une question à Jean-Paul Delevoye

⌚ 2 minutes

[Accédez aux questions et réponses >](#)

Merci de votre participation !

Pour une **RETRAITE** (**plus simple,**
plus juste, pour tous

reforme-retraite.gouv.fr
#ReformeRetraite

